



Transport  
Canada

Transports  
Canada

PLACE DE VILLE  
TOUR « C », 330, RUE SPARKS  
OTTAWA (ONTARIO)  
K1A 0N5

30 juin 2020

### **ADDENDA 2**

Sujet : Demande de Proposition: T8080-190810  
Évaluation internationale et analyse comparative des pratiques en matière de documents  
d'expédition de marchandises dangereuses

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée, le présent addenda (n° 2) vise à informer les soumissionnaires potentiels de questions reçues jusqu'à maintenant au sujet de cette invitation à soumissionner. La question et la réponse est indiquées dans l'*annexe A-1*, ci-jointe.

Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous **et en joignant une copie du présent document à leur soumission.**

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Natasha Blackstein  
Spécialiste désignés des marchés  
Téléphone: (343) 550-2321  
Courriel: [natasha.blackstein@tc.gc.ca](mailto:natasha.blackstein@tc.gc.ca)

---

### **ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

Nom de l'entreprise \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

### L'annexe A-1

**Q1.** Page 22 - Section 6.0 - Livrables - Point 5. Projet de rapport « En outre, le projet doit répondre aux points identifiés dans les détails du projet (section 6.0 de cet énoncé de travail). »

Tel que décrit dans la demande de proposition, la « section 6.0 » de l'énoncé des travaux représente "Livrables", dont le projet de rapport est l'un des sept points. Veuillez préciser cette exigence pour le projet de rapport.

**R1.** Ceci était une coquille. Le texte devrait être remplacé par : En outre, l'ébauche doit répondre aux questions identifiées au # 4 de la section 5.0 TÂCHES À EFFECTUER, de cet énoncé de travail ». En guise de référence, ces questions sont fournies ci-dessous :

-quels sont les pays ou régions qui exigent un document d'expédition papier pour le transport de marchandises dangereuses ? Quelles sont leurs législations pertinentes, y compris les lois, règlements et autorisations ?

-parmi ces pays, quelles sont les exigences ? Quels sont les renseignements qui doivent figurer sur le document d'expédition ? Où le document d'expédition doit-il être situé ?

- parmi ces pays, quels sont ceux qui exigent que les renseignements suivants figurent sur le document d'expédition :

- le nom et l'adresse de l'expéditeur au Canada;

- la date d'expédition;

- la description des marchandises dangereuses dans l'ordre suivant :

- le numéro UN (par exemple, UN1230);

- appellation réglementaire des marchandises dangereuses (par exemple, Méthanol);

- classe primaire et classe subsidiaire (par exemple, 3(6.1)), avec la lettre du groupe de compatibilité, suivant la classe primaire, pour les explosifs;

- le cas échéant, le groupe d'emballage en chiffres romains (par exemple I, II ou III);

- le cas échéant, les mots « toxique par inhalation » ou « toxicité par inhalation » pour les marchandises dangereuses assujetties à la disposition particulière 23;

- la quantité en mesure métrique (par exemple, kg ou L) pour les transports originaires du Canada;

- pour la classe 1, Explosifs, la quantité doit être exprimée en quantité nette d'explosifs (QNE) en kg. Pour les explosifs assujettis à la disposition particulière 85 ou 86, la quantité doit être exprimée en nombre d'articles ou en quantité nette d'explosifs (QNE).

- Le "numéro 24 heures" d'une personne qui peut fournir des informations techniques sur les marchandises dangereuses N° de l'invitation -

-l'attestation de l'expéditeur

**Q2.** Page 23 – Section 9.0 Échéances des livrables, présente un tableau qui énumère sept livrables qui ne sont pas dans le même ordre que celui indiqué à la section 6.0. Dans ce tableau, à la page 23, "Présentation à TC" est indiqué comme le point n° 6 et le "Rapport final" comme le point n° 7. Quelle liste suit la séquence correcte d'activités ? La liste des « Livrables » de la page 22 ou le tableau des "Échéances des livrables" de la page 23 ?

**R2.** Veuillez vous référer à « Échéances des livrables » à la page 23.